

DEPARTEMENT DE
LE GIRONDE
ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE LA
PRESQU'ILE
COMMUNE DE
SAINT SULPICE
ET CAMEYRAC

2019.9.7

ARRETE prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision de la commune de St Sulpice et Cameyrac et de création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Sulpice et Cameyrac,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19, R 153-8, L 153-22, L 153-21, L 153-20, L 153-32 à L 153-35 et R 153-9 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

Vu la délibération en date du 26 mai 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 29 juillet 2019 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;

Vu les pièces du dossier de création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière ;

Vu article L.621-31 du code du patrimoine ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance en date du 20 août 2019 de M. le président du tribunal administratif de Bordeaux désignant Monsieur Joseph PICO, officier de l'armée de terre à la retraite,

ARRETE

Article 1er : Objet et dates de l'enquête. Révision du plan local d'urbanisme et création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme en cours de révision de la commune de St Sulpice et Cameyrac pour une durée de 32 jours (30 jours minimum) à compter du lundi 9 décembre 2019 au jeudi 9 janvier 2020 qui a pour principal objet le projet de Révision du plan local d'urbanisme et création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de St Sulpice et Cameyrac aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

M. Joseph PICO, exerçant la profession d'officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux

M. Joseph PICO siègera à la mairie de St Sulpice et Cameyrac où toutes les observations doivent lui être adressées selon les modalités exposées ci-après.

Article 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de St Sulpice et Cameyrac, aux jours et heures

habituels d'ouverture de la mairie, suivants : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et les samedis en période scolaire uniquement de 10h à 12h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie comme suit :

- Par courrier, jusqu'au 9 janvier 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à la mairie de la commune de St Sulpice et Cameyrac, 21 avenue de l'hôtel de ville 33450 St Sulpice et Cameyrac
- Par courriel, jusqu'au 9 janvier 2020 minuit à l'adresse suivante : mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr en précisant de manière lisible l'objet suivant : Enquête publique PLU et périmètres délimités des abords.

Article 4 : Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de révision du PLU de la commune de St Sulpice et Cameyrac, et la création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière, en mairie dans la salle de réunion du 1^{er} étage aux jours et aux horaires suivants :

- Le lundi 9 décembre 2019 de 9h à 12h,
- Le samedi 14 décembre 2019 de 10h à 12h,
- Le vendredi 20 décembre 2019 de 15h à 18h,
- Le lundi 30 décembre 2019 de 9h à 12h,
- Le jeudi 9 janvier 2020 de 15h à 18h.

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandée à la Mairie de St Sulpice et Cameyrac, et pourront être consultées sur le site : www.saintsulpiceetcameyrac.fr

Article 5 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Article 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et aux habituelles exposées précédemment. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet du département de la Gironde.

Article 8 : Mesures de publicité

Les mesures de publicité de l'avis d'enquête publique seront les suivantes :

- Affichage en format A2 de couleur jaune sur les panneaux d'affichage situés à l'extérieur de la mairie et à l'intérieur de la mairie, et sur le panneau communal, Place de Cameyrac pendant toute la durée de l'enquête publique.
- Publication dans le bulletin municipal du mois d'octobre 2019, dans 2 journaux locaux, comme Sud-Ouest et le Résistant, 15 jours avant le début de l'enquête publique c'est-à-dire semaine 47, et la première semaine de l'enquête publique, semaine 50.
- Diffusion sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau électronique de la commune situé avenue Lagrault, face à la sortie du centre commercial, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 9 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département de la Gironde
- M. le président du Tribunal Administratif de Bordeaux
- M. le Commissaire Enquêteur

Fait à Saint Sulpice et Cameyrac, le 23 septembre 2019

Le Maire
Pierre JAGUENAUD

